



**HAL**  
open science

# Les Arméniens en Éthiopie, une entorse à la “ raison diasporique ” ? Réflexion sur les concepts de diaspora marchande et de minorité intermédiaire

Boris Adjemian

► **To cite this version:**

Boris Adjemian. Les Arméniens en Éthiopie, une entorse à la “ raison diasporique ” ? Réflexion sur les concepts de diaspora marchande et de minorité intermédiaire. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2012, 10.4000/remi.6082 . halshs-01510060

**HAL Id: halshs-01510060**

**<https://shs.hal.science/halshs-01510060>**

Submitted on 18 Apr 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Boris Adjemian

## Les Arméniens en Éthiopie, une entorse à la « raison diasporique » ? Réflexion sur les concepts de diaspora marchande et de minorité intermédiaire

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

[revues.org](http://revues.org)

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

### Référence électronique

Boris Adjemian, « Les Arméniens en Éthiopie, une entorse à la « raison diasporique » ? Réflexion sur les concepts de diaspora marchande et de minorité intermédiaire », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 28 - n°3 | 2012, mis en ligne le 01 September 2015, consulté le 22 February 2013. URL : <http://remi.revues.org/6082> ; DOI : 10.4000/remi.6082

Éditeur : Association pour l'étude des migrations internationales

<http://remi.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://remi.revues.org/6082>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour Association pour l'étude des migrations internationales et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)

© Université de Poitiers

# **Les Arméniens en Éthiopie, une entorse à la « raison diasporique » ?**

## **Réflexion sur les concepts de diaspora marchande et de minorité intermédiaire**

❖ Boris Adjemian<sup>1</sup>

La question de l'adéquation des typologies et des résultats d'enquêtes empiriques se pose de manière récurrente dans la recherche relative aux diasporas, tant ce champ dynamique et diversifié des sciences sociales génère simultanément une importante réflexion théorique et une abondante production d'études. Cette question est au cœur d'importants ouvrages collectifs qui ont récemment proposé un état des lieux sur les usages et les définitions du concept de diaspora, avec pour préoccupation majeure de lui donner une cohérence théorique, soit « de séparer ce qui relève du percept et du concept » (Anteby-Yemini, Berthomière et Sheffer, 2005 : 15 ; Berthomière et Chivallon, 2006). Les premières tentatives de classification typologique dans ce domaine sont apparues comme une nécessité au cours des années 1990, période pendant laquelle l'usage sans cesse étendu du terme de diaspora semblait être facteur de confusion et de dilution du sens d'un concept encore récent (Schnapper, 2001 ; Dufoix, 2003). La multiplication des diasporas ou des situations perçues et dénommées comme telles – en dehors des quelques cas de diasporas dites « classiques » – semblait alors appeler la mise en place de classifications afin de surmonter et de rendre intelligible l'extrême hétérogénéité des cas, sur la base de critères qui se voulaient objectifs. Calqués sur la diaspora juive érigée en modèle archétypal, ces critères devaient aider à distinguer des grandes catégories telles que les diasporas de victimes, les diasporas de main-d'œuvre, les diasporas impériales, marchandes ou culturelles (Cohen, 1997). En prenant garde à ne pas opposer caricaturalement des analyses sociologiques fondées sur la théorie, ou qui aspirent à la nourrir, et des approches empiriques qui se voudraient plus attentives aux singularités du terrain étudié, il me semble nécessaire de nous interroger sur les conséquences scientifiques de l'utilisation de ces catégories typologiques qui concourent à l'expression d'une sorte de « raison diasporique ». Il importe en effet de savoir jusqu'à quel point les découpages qu'elles impliquent en groupes, catégories et « caractères », permettent-ils de penser la réalité sociologique des individus qui vivent en diaspora, et si leur emploi ne s'apparente pas au contraire à celui des prénotions que critiquait Durkheim dans ses *Règles de la méthode sociologique* (1894). La question est d'autant plus légitime dès lors qu'on tente de s'affranchir d'une lecture des diasporas centrée sur la structuration de leurs réseaux, de leurs rapports réels ou rêvés avec le pays d'origine et de leurs

---

<sup>1</sup> Docteur en histoire, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS)-EHESS ; boris.adjemian@gmail.com

supposées solidarités ethniques ou intracommunautaires pour restaurer, comme appelait à le faire un récent article, une logique de la sédentarité dans l'étude des diasporas (Tölölyan, 2005). Comment concilier l'usage de catégories qui présupposent l'existence de groupes ou de collectifs, et qui semblent perdre de vue l'individu, avec le questionnement sur un processus aussi subtil que celui de la sédentarisation des individus en diaspora ? C'est précisément l'une des questions importantes que pose l'histoire de la présence arménienne en Éthiopie depuis la fin du XIXe siècle, au sujet de laquelle je renvoie les lecteurs à ma thèse (Adjemian, 2011).

Prenant appui dès les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles sur les liens religieux singuliers entretenus en Terre Sainte depuis le Moyen Âge par les chrétiens arméniens et éthiopiens<sup>2</sup>, la présence arménienne en Éthiopie a pris une dimension diasporique avec l'arrivée et l'implantation des premiers véritables immigrants suivis de leurs familles, à partir du dernier quart du XIXe siècle. Cette périodisation en fait un cas particulier dans la diaspora arménienne dont la majeure partie s'est constituée à la suite du génocide de 1915-1916. Elle présente aussi l'originalité, pour ce qui concerne les migrations en Afrique, de s'être construite indépendamment du cadre économique et politique institué par la colonisation européenne, dans un État africain souverain qui de plus est membre de la Société des Nations depuis 1923. Peu de sources nous permettent de connaître avec précision les circonstances de cette immigration, mais on peut considérer que, dans sa période initiale, la filière migratoire s'est constituée à partir du foyer de la petite ville d'Arabkir, dans le vilayet de Kharpert/Harpout en Turquie (aujourd'hui Elâzığ), avec les grandes villes d'Égypte (Le Caire, Alexandrie, Suez), où résidaient déjà d'importantes communautés arméniennes, comme plaques tournantes. Des artisans et marchands arméniens s'étaient établis, via le port de Massaoua sur la mer Rouge, dans quelques villes du nord de l'Abysinie comme Adoua et Mekkele dès les années 1840 à 1860. D'autres vinrent s'implanter dans la cité musulmane de Harar à la faveur de son occupation par un contingent égyptien entre 1875 et 1885. Ils firent venir progressivement des parents mâles qui transitaient par les ports somalis de Tadjoura, Zeila ou Berbeira. Le restant de leurs familles demeurées au pays vint plus brutalement, avec vieillards, femmes et enfants, après les massacres à grande échelle contre les Arméniens de l'Empire ottoman organisés entre 1894 et 1896 par le sultan Abdülhamid II (1876-1909). À la fin du règne de l'empereur Ménélik II (1889-1913), qui marqua le début d'un véritable essor de la présence étrangère en Éthiopie, la population arménienne totale en Éthiopie ne devait pas excéder 200 personnes, principalement réparties entre Addis Abeba (fondée en 1886), Harar (annexée par Ménélik en 1887) et Diré Daoua (fondée en 1902). Elle n'en constituait pas moins l'une des colonies<sup>3</sup> étrangères les plus nombreuses avec les Grecs, les Indiens et les Arabes, très loin devant

---

2 Ces deux Églises se considèrent mutuellement comme des Églises « sœurs ». Elles appartiennent, avec l'Église copte (Égypte), l'Église syriaque jacobite et l'Église de Malabar (sud de l'Inde) au petit groupe des chrétientés orientales non unies ou non-chalcédoniennes, souvent dites à tort « monophysites » depuis leur schisme avec les Églises de Rome et de Constantinople. Ces Églises ne reconnaissent en effet comme œcuméniques que les trois premiers conciles de la chrétienté et ont rejeté les conclusions du quatrième concile qui a eu lieu à Chalcédoine en 451.

3 C'est le terme d'usage à l'époque pour désigner les diverses communautés étrangères, aussi bien en français qu'en anglais, ou en arménien par exemple. Le terme de « communauté » n'est pas employé.

les ressortissants des diverses nations européennes<sup>4</sup>. Les Arméniens et les Indiens représentaient en outre les seules véritables immigrations familiales en Éthiopie, ce qui ne fut manifestement pas sans conséquence sur les remarquables formes de mobilités sociales et de sociabilités que ces populations développèrent sur place. Après la Première Guerre mondiale, le nombre des Arméniens augmenta sensiblement avec l'afflux d'immigrants originaires d'autres foyers comme la région d'Ayntab, sur les marches de l'ancienne Syrie ottomane et de la Cilicie. Ces immigrants de la deuxième vague profitèrent des nouvelles possibilités offertes par le chemin de fer Franco-Éthiopien qui reliait désormais Djibouti à Addis Abeba. La population arménienne culmina à près de 1 200 personnes au début des années 1930<sup>5</sup> et dans les années 1950-1960. Sa présence fut ensuite déstabilisée et compromise par la révolution éthiopienne qui mit fin au régime impérial en 1974 et qui imposa la dictature de la junte militaro-marxiste du colonel Mengestu Haylä Maryam jusqu'en 1991. Au cours des années 1980, la communauté arménienne vieillissante, dont les forces vives choisissaient l'exil en Amérique du Nord ou en Australie, perdit les neuf dixièmes de ses effectifs. Le nombre des descendants de l'immigration arménienne des deuxième ou troisième générations qui résidaient encore à Addis Abeba ne s'élevait pas à plus de quatre-vingt-trois personnes lors de mon dernier séjour effectué sur place, en mai 2011. La question de l'évolution du statut juridique de ces immigrants et de leurs descendants souligne la complexité des liens qu'ils ont tissés avec leur société de résidence. Arrivés en Éthiopie en tant que sujets ottomans jusqu'au début du XXe siècle, les Arméniens ont cherché à bénéficier successivement de la protection diplomatique des légations allemande, russe et française, tout en s'affirmant dans le même temps de plus en plus comme sujets éthiopiens. La bienveillance ostentatoire que leur manifestaient les souverains éthiopiens, de Ménélik à Haylä Sellasé (1930-1974), explique sans doute cette auto-identification au pays de résidence, dont mes enquêtes sur la mémoire des descendants de l'immigration arménienne montrent qu'ils l'ont instauré en véritable pays

---

4 En l'absence de recensement de la population à cette époque, les historiens ne peuvent s'appuyer que sur deux décomptes précis du total des étrangers en Éthiopie, avant la publication du livre d'Adrien Zervos (1936) *L'Empire d'Éthiopie : Miroir de l'Éthiopie moderne*, Alexandrie. Sur la base des indications recueillies par ses soins en 1909 « dans les chancelleries ou auprès de personnes compétentes », le docteur Mérab (1920-1929 : II, 104) dénombre 1 083 « Blancs » à Addis Abeba, dont quarante-deux Italiens, soixante-trois Français, 146 Arméniens, 149 Indiens, 227 Arabes et 334 Grecs : « ce chiffre est peut-être supérieur au total des étrangers dans l'Éthiopie entière avant le règne de Ménélik, exception faite des Arabes et des Indiens qui ont toujours été fort nombreux en ces parages ». En octobre 1906, le consul belge évaluait « la population blanche d'Addis Abeba » (à l'exclusion cette fois des Indiens et des Arabes) à 205 personnes, dont soixante-cinq Grecs, quarante-deux Arméniens, trente-cinq Français et vingt et un Italiens (Henin, 1907 : 135). Une liste de la légation de France dressée en 1908 établissait à quatre-vingt-sept le nombre des sujets ottomans de la capitale, dont quatre-vingt-quatre Arméniens, mais ne prenait en compte ni les femmes ni les enfants, que l'on sait par ailleurs particulièrement nombreux dans cette « colonie » dès le début du XXe siècle (Adjemian, 2011 : 391). Les autres chiffres dont nous disposons ne sont que des estimations, mais elles vont dans le même sens, toutes montrant la nette prééminence de l'ensemble constitué par les colonies arménienne, grecque, indienne et arabe dans le total de la population étrangère en Éthiopie (par exemple Escherich, 1921 : 36 ; Collat, 1905 : 500 ; Wolynsky, 1904 : 49 ; Annaratone, 1914 : 168 ; Cohen, 1912 : 8-9 ; Nicolopoulos, 1923 : 9 et 132 ; Ghanotakis, 1979 : 50-51 et 103). Cette proportion se maintient jusque dans les années 1930, où les Grecs et les Arméniens totaliseraient près des trois quarts de la population blanche ou « européenne » en Éthiopie (Zervos, 1936 ; Farago, 1935 : 25-26 ; Adjemian, 2011 : 120-122 et 390).

5 L'estimation avancée par Zervos (1936 : 14 et 415) de 2 800 Arméniens en 1935 (pour 3 140 Grecs) est imprudemment reprise par divers auteurs, à la suite de Pankhurst (1968), mais elle est hautement invraisemblable et contredite par Zervos lui-même (1936 : 497), qui écrit plus loin que « la colonie arménienne compte 1 200 membres environ ».

d'accueil<sup>6</sup>. La définition de leur statut, pendant l'occupation italienne de l'Éthiopie (1936-1941) a été compliquée par le fait que la majorité d'entre eux étaient apatrides, sinon *de jure* (les détenteurs du passeport Nansen<sup>7</sup> semblent avoir été rares), du moins *de facto*, car beaucoup n'avaient pas de nationalité officielle. À cela s'ajoutaient les imprécisions du droit éthiopien en la matière qui ne s'est codifié véritablement qu'après la Seconde Guerre mondiale. C'est dans les années 1960 qu'une majorité des Arméniens présents dans le pays fit l'acquisition de la nationalité éthiopienne. Nous sommes donc ici en présence d'une diaspora fortement sédentarisée qu'il serait réducteur de voir comme un simple rouage ou un maillon intermédiaire de l'entreprise coloniale, ou comme un corps étranger dont l'implantation locale, parce qu'elle ne serait qu'à vocation commerciale ou entrepreneuriale, serait superficielle.

Je souhaiterais maintenant confronter les résultats de cette enquête empirique aux postulats des concepts de diaspora marchande et de minorité intermédiaire, tous deux issus des entreprises de théorisation et de classification que j'ai rappelées plus haut. La diaspora marchande constitue selon Robin Cohen un type intermédiaire entre la diaspora de main-d'œuvre et la diaspora impériale. Elle peut s'apparenter à une « diaspora auxiliaire ». Son existence s'appuierait par définition sur l'expansion coloniale en Afrique ou en Asie, raison pour laquelle les diasporas marchandes ou auxiliaires se trouveraient généralement en butte à l'hostilité des populations indigènes (Cohen, 1997 : 84-85). Le concept de *trading diaspora* a été théorisé à partir de la fin des années 1960 par des historiens qui s'intéressaient à l'organisation des réseaux marchands en Afrique de l'Ouest, avant d'être étendu à d'autres réseaux de ce type en Afrique et en Asie (Curtin, 1984 ; Dufoix, 2003 ; Baghdiantz McCabe, 2007). C'est à peu près au même moment que des sociologues définissaient le concept de *middleman minority* (Bonacich, 1973), qui s'en rapproche, pour désigner des « groupes » dont « l'une des principales caractéristiques [...] est le rôle économique qu'ils jouent » et qui « tendent à se concentrer dans certaines professions, notamment le commerce et le négoce, mais aussi d'autres domaines "intermédiaires" » tels que les fonctions d'agents, de prêteurs sur gage, de courtiers, de percepteurs de loyers, etc. Cette position amènerait « presque fatalement » ces « minorités intermédiaires » à jouer un rôle de bouc émissaire, « quelles que soient leurs sociétés de résidence » (Bonacich, 1973 : 583 ; Raulin, 1991 : 163)<sup>8</sup>, comme pour les diasporas marchandes. Dans son article ancien, mais souvent cité (Raulin, 1991 ; Schnapper, 2001 ; Cohen, 1997 : 103), Edna Bonacich prétend qu'il existerait un « consensus général » sur l'application de cette appellation pour des « groupes ethniques » tels que les Juifs, les Arméniens, les Parsis en Inde, les Japonais ou les Grecs aux USA, etc. L'auteure invoque aussi le sens commun en observant que ce concept est proche de nombreuses perceptions populaires qui se reflètent dans des expressions telles que « les Juifs de l'Inde » ou « de l'Est » appliquées à certains groupes comme par analogie. Ce dernier point

---

6 Ces enquêtes se sont appuyées principalement sur des sources orales et iconographiques mises au jour au cours de travaux de terrain à Addis Abeba, à partir de 1997. La transcription des récits d'Avédis Terzian (1904-2000), ancien président de la communauté arménienne en Éthiopie, constitue un matériau privilégié pour étudier cette mémoire. Elle apparaît aujourd'hui comme l'une des manifestations les plus probantes de l'élaboration et de la transmission d'un Grand Récit de l'immigration arménienne en Éthiopie parmi ses descendants (Adjemian, 2012b).

7 Le « passeport » dit Nansen fut un document d'identité international créé à l'initiative du premier Haut Commissaire du Haut Commissariat aux Réfugiés mis en place par la Société des Nations au lendemain de la Grande Guerre, le Norvégien Fridtjof Nansen. Il a été délivré dans les années 1920 aux émigrés russes qui fuyaient la révolution bolchevique ainsi qu'aux réfugiés arméniens en provenance de Turquie, qui n'avaient plus la possibilité de rentrer dans leur pays d'origine et ne pouvaient plus en obtenir de passeport ni aucun document d'identité.

8 Selon cette auteure, le concept aurait été développé pour la première fois par Hubert M. Blalock Jr. en 1967 dans *Toward a Theory of Minority Group*.

n'est pas sans importance, car il suggère que le concept de minorité intermédiaire est davantage une prénotion qu'un véritable outil scientifique. De toute évidence, le cas de la présence arménienne en Éthiopie ne cadre pas avec ces catégories diasporiques. Il n'en a pas moins été systématiquement vu jusqu'à présent, comme d'autres diasporas non-africaines en Afrique telles que les Libanais ou les Grecs, au crible des concepts de diaspora marchande et de minorité intermédiaire. Je vais tenter de montrer dans les pages qui suivent comment ces deux concepts peuvent brider, davantage qu'ils ne la servent, l'analyse des réalités sociologiques et historiques qu'ils prétendent décrire lorsqu'ils servent de caisse de résonance à des stéréotypes qui, par essence, n'ont rien de scientifique. Leur usage fait écho à une conception ethno-nationale des diasporas et pose ce problème aigu, pour les historiens et pour les sciences sociales en général, qu'il cantonne l'analyse au stade d'entités collectives réifiées au lieu de la porter de manière affinée au niveau des individus.

## **Des catégories diasporiques à l'épreuve d'un cas historique**

### **Le rôle politique insoupçonné des immigrants arméniens en Éthiopie**

Dans le champ de l'historiographie de la présence étrangère en Éthiopie, l'idée que les Arméniens, comme les Grecs et d'autres populations ciblées sur lesquelles nous reviendrons étaient des intermédiaires ou des « passeurs », essentiellement en vertu de leur rôle commercial, est un présupposé qui ne paraît pas nécessiter de démonstration<sup>9</sup>. Cette affirmation est pourtant contredite par l'utilisation politique particulière des immigrants arméniens par les souverains éthiopiens de la fin du XIXe au milieu du XXe siècle. Dès le début de mon travail sur les caractères originaux de l'immigration arménienne en Éthiopie, le concept de diaspora marchande s'est ainsi heurté à un événement dont je tentais d'expliquer la survenue : la décision du *ras* Täfäri, prince héritier et régent de l'Empire d'Éthiopie depuis 1916<sup>10</sup>, de créer la première fanfare royale du pays en 1924 avec quarante enfants issus des orphelinats du Patriarcat arménien de Jérusalem. Le chef d'orchestre de cette fanfare, l'Arménien Kévork Nalbandian, devint le maître de musique du prince héritier et composa à sa demande le premier hymne national éthiopien, qui fut joué jusqu'à la chute du régime impérial en 1974. Activement réinvesti de nos jours dans les mémoires de l'immigration arménienne et du règne de Haylä Sellasé, mais complètement ignoré par l'histoire savante, cet événement gagnait pour être compris à être étudié dans un ensemble de faits comparables ou du même ordre. La décision du prince héritier était prise en effet au moment où sa politique étrangère visait à affirmer la souveraineté de l'Éthiopie au milieu d'une Afrique sous domination coloniale. Elle coïncidait avec l'admission de cet État africain à la Société des Nations (1923) et la tournée diplomatique exceptionnelle entreprise l'année suivante par le prince héritier, qui devait le mener dans toutes les grandes capitales européennes. La création d'une musique officielle intervenait dans une époque fertile en « traditions inventées » dans le domaine du décorum impérial éthiopien, « traditions » qui comme en Europe ou au Japon visaient à établir ou symboliser la cohésion sociale et l'appartenance nationale, à renouveler,

---

9 Les travaux de Richard Pankhurst, comme on va le voir plus loin, ont longtemps servi de modèle à une historiographie qui analyse la présence de chaque « groupe national » à travers l'exercice d'une activité économique particulière, sans dépasser une lecture convenue des stéréotypes colportés dans les sources européennes contemporaines.

10 Il fut couronné *negus* en 1928 puis *negusä nägäst*, c'est-à-dire « roi des rois » ou empereur en 1930, sous le nom de Haylä Sellasé I<sup>er</sup>.

renforcer ou instaurer des allégeances et des autorités politiques (Hobsbawm, 2006)<sup>11</sup>. Dans un contexte sensible où l'intervention de mains européennes dans la mise en scène du pouvoir politique éthiopien aurait été particulièrement mal vécue (Gebre-Igziabihier Elyas, 1994 : 431 et 469-470 ; Sohler, 2007 : 209-210 et 331) et difficile à justifier pour un monarque régulièrement accusé de brader son pays aux Européens (Bahru Zewde, 1992 : 129 et 2002 : 95-98 ; Marcus, 1995 : 73 et 94), le fait de confier la création de symboles nationaux à des étrangers, qui plus est apatrides, peut difficilement être interprété comme un acte anodin (Adjemian, 2011 : 57-63)<sup>12</sup>. On se trouvait donc ici en face d'une décision politique, au sens plein du terme.

L'événement de la création de cette fanfare royale éthiopienne composée de musiciens arméniens ne peut être vraiment compris, dans cette perspective, qu'une fois rapporté aux lignes de conduite de la politique étrangère des souverains éthiopiens. Celle-ci mobilisait et instrumentalisait des représentations anciennes et nuancées des étrangers en Éthiopie afin de répondre aux défis contemporains posés par la menace coloniale. Sans entrer ici dans de longs développements, il faut expliquer que les Arméniens avaient été, avec les Grecs et les Arabes, parmi les seuls étrangers admis à voyager ou à séjourner régulièrement, et avec une relative liberté, dans le royaume chrétien d'Éthiopie au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. Les élites politiques et ecclésiastiques éthiopiennes identifiaient encore les Arméniens comme d'authentiques coreligionnaires au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>,

---

11 Il y avait déjà eu par le passé quelques tentatives de louer les services de musiciens étrangers pour organiser des orchestres « modernes » – c'est-à-dire à l'européenne – sous le règne de Ménélik, comme celle du Marquis de La Guibourgère, mais toutes furent sans lendemain. On peut citer également le séjour bref d'une fanfare russe envoyée par le tsar Nicolas II ainsi que l'existence éphémère d'un orchestre éthiopien de cuivres formé sous la direction de l'Italien Salvadei, avec tubas, cors, cornets et trompettes. L'initiative du prince héritier Täfäri se distingua des précédentes, car elle fut durable : pour la première fois, le régime impérial put disposer à loisir d'une musique officielle. De fait, à partir de la venue des musiciens arméniens à Addis Abeba en 1924, le développement d'une musique à l'occidentale dans le pays ne s'interrompit plus (Falceto, 2001 et 2002 : 717-722). Des orchestres éthiopiens furent fondés au début des années 1930, dont la fanfare de la police de la capitale (*arada zäbäna*), dirigée par Garabed Hakalmazian, ancien membre de la fanfare arménienne du *ras* Täfäri, ainsi que les diverses formations créées par le professeur de musique suisse André Nicod, nommé au Lycée Impérial en 1928.

12 La question du choix de la nationalité des musiciens se posait dans les mêmes termes au lendemain de la bataille d'Adoua (1896) remportée par les armées de l'empereur Ménélik contre les Italiens, lorsque « Ménélik II lui-même, se laissant convaincre, accepta les offres de la toute puissante légation impériale de Russie, *parce que dépourvue de visées territoriales de ce côté semble-t-il*, qui lui fournit l'instructeur et le matériel instrumental de la première fanfare éthiopienne, au début de ce siècle » (Nicod, 1937 : 198 [je souligne]).

13 Les relations de l'Éthiopie chrétienne avec l'Europe catholique, et particulièrement avec le royaume du Portugal, s'étaient intensifiées à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. La première ambassade portugaise en Éthiopie, en 1520, fut suivie en 1541 par l'envoi d'un corps expéditionnaire de 400 fusiliers commandés par Christovao da Gama, l'un des fils du grand navigateur, venu porter secours au roi d'Éthiopie contre l'envahisseur musulman. À partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les missionnaires jésuites entreprirent de corriger les « erreurs » doctrinales de l'Église d'Éthiopie et de la ramener dans le giron de Rome. Cette politique active de prosélytisme, qui obtint l'un de ses plus grands succès avec la conversion de l'empereur Susenyos au début du XVII<sup>e</sup> siècle, provoqua cependant de sérieux troubles dans le royaume qui contraignirent Susenyos à abdiquer en faveur de son fils, Fasilädäs (1632-1667). La première décision officielle de ce dernier fut d'expulser les jésuites. Par la suite l'Éthiopie resta plus ou moins fermée aux Européens catholiques et protestants jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, marquée par la publication à Édimbourg des fameux *Travels to discover the Source of the Nile In the years 1768, 1769, 1770, 1771, 1772, and 1773* de l'Écossais James Bruce, en 1790.

14 Voir la note 2.

comme en atteste le célèbre récit du voyage d'un évêque et d'un prêtre arméniens<sup>15</sup>, ainsi que la correspondance entretenue par les souverains éthiopiens de cette époque avec le patriarche des Arméniens de Jérusalem<sup>16</sup>. Dans le contexte nouveau créé par l'expansion coloniale européenne dans la Corne de l'Afrique, et compte tenu de cet arrière-plan historique et religieux, les immigrants arméniens de la fin du XIXe et du début du XXe siècle n'étaient pas tout à fait considérés comme des étrangers ou, pour reprendre le terme amharique le plus approprié, comme des *färändj* (des « Francs » ou des « Blancs » – le sens du mot peut être discuté<sup>17</sup>). En conséquence, ils pouvaient être mis à contribution par les souverains éthiopiens dans des domaines où une intervention étrangère, *a fortiori* européenne, aurait été jugée avec suspicion comme un signe de faiblesse et de trop grande ouverture. Les souverains éthiopiens trouvèrent dans les immigrants arméniens des serviteurs aptes à exercer des fonctions ou des tâches qui contribueraient à présenter l'Empire d'Éthiopie à l'égal des nations européennes, sans pour autant paraître céder à une quelconque influence extérieure. La création de la fanfare royale une fois vue sous cet angle, l'application du concept de diaspora marchande aux immigrants arméniens n'en devient que plus problématique.

Pour bien faire comprendre la distorsion entre la réalité historique d'une population en diaspora et l'usage d'une catégorie diasporique prédéfinie, il peut être utile de considérer le cas des négociants arméniens de la Nouvelle-Djoulfa aux XVIIe et XVIIIe siècles qui, toutes proportions gardées, n'est pas sans rappeler celui des Arméniens en Éthiopie. Privilégiant l'étude de leur participation aux exportations iraniennes vers l'Europe, les historiens ont longtemps considéré les familles arméniennes installées dans ce faubourg d'Ispahan au début du XVIIe siècle par Shah Abbas I<sup>er</sup> (1587-1629) comme un modèle de diaspora marchande. Mais leur participation directe à la construction de l'État séfévide (1501-1722) et de son administration, sans oublier leur contribution au rayonnement d'Ispahan, leur valait en retour l'« extraordinaire sollicitude » des rois séfévides. Celle-ci se traduisait symboliquement, en dehors de toute considération commerciale, par la présence du Shah aux festivités du Noël arménien et par la désignation de la Nouvelle-Djoulfa comme l'apanage de la reine-mère (Baghdiantz McCabe, 1999 et 2007). On retrouve le même type de bienveillance ostentatoire de la part des souverains éthiopiens à l'égard des immigrants arméniens, de Ménélik II (1889-1913) à Haylä Sellasé (1930-1974). La politique d'utilisation d'auxiliaires et d'agents étrangers n'était en effet jamais faite sans discernement. Elle veillait généralement à contrebalancer l'influence pesante des puissances coloniales par l'appel à des ressortissants de « petits » États dépourvus d'am-

---

15 Il s'agit du récit du Père Dimothéos Sapritchian (1871) *Deux Ans de séjour en Abyssinie ou Vie morale, politique et religieuse des Abyssiniens*, typographie arménienne du couvent de Saint-Jacques, Jérusalem. Le voyage en Éthiopie des deux ecclésiastiques arméniens avait pour motif une mission de médiation organisée par le Patriarcat arménien à la demande du Royaume-Uni. Elle devait tenter d'obtenir la libération du consul britannique de Massaoua et des autres ressortissants européens détenus en otages par l'empereur d'Éthiopie Téwodros II (1858-1868).

16 Cette correspondance portait notamment, de manière régulière, sur la nature et la quantité de l'aide assurée quotidiennement par le Patriarcat arménien aux moines éthiopiens de Jérusalem. Selon le témoignage en 1867 d'un pasteur protestant à Jérusalem, qui faisait remonter le versement de cette aide au début du XVIIIe siècle, celle-ci aurait encore consisté, dans les années 1860, en deux gros chaudrons de soupe et soixante-quinze petites miches de pain par jour (Cerulli, 1943-1947 : II, 197 et 346 ; Appleyard et Irvine, 1985 : 101-108 ; Adjemian, 2011 : 77-78).

17 Dans son dictionnaire d'amharique, Wolf Leslau (1976) traduit *färändj* par « occidental », « étranger », « européen » ou « homme blanc ». Le sens du terme, qui n'était manifestement appliqué ni aux Grecs ni aux Arméniens au début du XXe siècle (Cohen, 1924), varie en fait selon les contextes et ceux qui l'utilisent, mais il s'emploie « toujours dans un sens injurieux », comme le remarquait Antoine d'Abbadie en 1881 dans son *Dictionnaire de la langue amariñña*, Pankhurst (rééd. 1983).

bitions ou d'arrière-pensées territoriales en Afrique. Ce fut le cas des Grecs et des Suisses sous le règne de Ménélik, plus tard celui des Suédois sous le règne de Haylä Sellasé (Norberg, 1977). Les Arméniens constituaient un cas à part en raison de leur situation d'apatridie et des liens très importants qui unissaient les Églises éthiopienne et arménienne. Le traitement qui leur a été réservé jusqu'au milieu du XXe siècle semble avoir participé d'une sorte de « nationalisation symbolique ». La mémoire des descendants de l'immigration arménienne garde des traces profondes de cette politique, en se structurant autour de l'idée-force de la protection indéfectible des rois d'Éthiopie à leur égard.

Ainsi les héros des mythes fondateurs arméniens en Éthiopie ont tous été des proches de l'empereur Ménélik. Les témoignages contemporains ne manquent pas au sujet du rôle politique informel ou occulte que ces artisans et commerçants étaient réputés jouer à la cour. Mais plus que ces supputations c'est la façon dont les souverains éthiopiens les ont employés qui éveille notre attention. On remarque que Ménélik a utilisé de préférence un grand nombre de serviteurs arméniens dans des domaines où la présence d'étrangers et les influences extérieures n'auraient pas été tolérées parce qu'elles auraient semblé remettre en cause, symboliquement, l'indépendance de l'Éthiopie personnifiée par son souverain. Il en va ainsi au premier chef de l'apparat du pouvoir impérial. C'est un orfèvre arménien, Dikran Ebeyan, qui façonna les couronnes de Ménélik et de son épouse Taytu (Guèbrè Sellassié, 1930-1931 : I, 275-276 et 322 ; Patapan, 1930 : 170), comme il avait auparavant réalisé celle de l'empereur Yohannes IV (1872-1889). Lorsque le gouvernement italien fit envoyer une couronne fabriquée par un artisan milanais de renom à Ménélik en gage d'amitié, en 1890, celui-ci ne daigna pas la porter et fit ostensiblement savoir qu'il préférerait celle de son orfèvre arménien (Zaghi, 1956 : 188). Il y a fort à parier que ne se trouvait là aucune considération esthétique, mais bien un motif politique, le port d'une couronne étrangère revenant à l'acceptation symbolique d'un protectorat sur l'Éthiopie. Il en eût été de même avec une couronne française ou anglaise. Ce type d'interprétation ne s'impose pas de lui-même à la lecture de sources européennes contemporaines qui se contentent de signaler ponctuellement la présence des Arméniens à la cour impériale dans des fonctions d'artisans. Mais la tâche de l'orfèvre n'était pas seulement une question d'artisanat : il s'agissait ni plus ni moins de coiffer les rois. Dans ces conditions, le fait que tous les orfèvres de la cour éthiopienne ont été des Arméniens, de Ménélik jusqu'à la chute du régime impérial en 1974, prend une dimension proprement politique. Il en est allé de même des photographes officiels de la cour impériale tout au long du XXe siècle, tous des membres de la célèbre famille Boyadjian (Berhanou Abebe, 2003), alors que la photographie et le contrôle de leur image sont très tôt devenus pour les souverains éthiopiens un enjeu politique (Sohier, 2007). C'est également le cas des tailleurs qui confectionnaient les capes d'apparat arborées par les souverains dans les grands événements publics et sur leurs portraits officiels. Importante dans les ateliers du palais (armuriers, forgerons, tapissiers, maroquiniers, bottiers, etc.), la présence de serviteurs arméniens était enfin très significative dans la vie domestique de la cour, avec notamment des cuisiniers, des jardiniers et la présence importante de femmes arméniennes comme couturières de l'impératrice, caméristes et sages-femmes. Les Arméniens étaient ainsi les seuls étrangers présents d'une manière aussi visible dans l'intimité du couple impérial et des grands de la cour (Adjemian, 2011 : 142-149).

### **La fanfare introuvable : perpétuation des stéréotypes et conformisme historiographique**

L'une des questions majeures que cette enquête a eu à résoudre tenait à l'invisibilité de cette « nationalisation symbolique » à travers les sources classiques de l'historiographie de la présence étrangère en Éthiopie, c'est-à-dire pour l'essentiel des sources européennes : archives diplomatiques, récits de voyageurs, articles de presse, etc. Il

s'agissait d'expliquer les raisons pour lesquelles la dimension politique des liens noués entre de nombreux immigrants arméniens et les souverains éthiopiens, si présente dans la mémoire des descendants de cette immigration, restait en dehors de l'histoire. Le cas de la fanfare arménienne du *ras* Täfäri est exemplaire à cet égard. Le nom des petits musiciens, les *arba ledjotch* (« quarante enfants » en amharique) a subsisté comme l'une des dernières traces de l'ancienne présence arménienne en Éthiopie dans la mémoire collective (Adjemian, 2008). Mais les rares témoignages écrits sur cette aventure musicale, presque tous d'origine européenne si l'on excepte la chronique officielle de la régence de Täfäri lui-même, n'en font qu'un objet de railleries et n'y voient pas le moins du monde un instrument de la politique étrangère du prince héritier. Les historiens qui évoquent l'immigration arménienne en Éthiopie ne lui accordent pas plus d'importance et ne voient dans ces immigrants que des marchands et des artisans.

Dans le sillage et l'influence des nombreuses publications de Richard Pankhurst (1967 et 1968 notamment), l'historiographie de la question étrangère en Éthiopie est longtemps restée focalisée sur les spécialités économiques supposées des différentes nationalités, comme pour mesurer la contribution des unes et des autres à la modernisation de ce pays. Les Arméniens, mais aussi les Grecs, les Arabes et les Indiens ont été essentiellement décrits au travers de leurs activités commerciales ou artisanales. Mais cette vision étriquée ne questionne jamais les motivations des auteurs des sources contemporaines sur lesquelles elle se fonde ni le conformisme qui a gouverné leur écriture. La priorité donnée au pittoresque explique pourtant que, pour des auteurs qui voyageaient à la rencontre du nouvel Empire d'Éthiopie et de son empereur soudainement si célèbre en Europe depuis la bataille d'Adoua remportée sur les Italiens (1896) – et qui fréquentaient tous les mêmes lieux et les mêmes interlocuteurs –, la description complaisante des marchés des grandes villes (Harar, Addis Abeba) et de leurs boutiques grecques et arméniennes soit devenue un *topos* narratif. Allègrement confondus avec les Grecs, les Syriens et les Indiens dans ces textes, les Arméniens ne sont généralement pas mieux identifiés ni différenciés par les historiens de l'Éthiopie. Or pour décrire la faune indistincte des « Levantins », ce sont les figures de l'éternel marchand supposé être doué de la fibre du commerce, de l'intermédiaire parasite de l'entreprise coloniale, du profiteuse sans scrupule concurrençant déloyalement les Européens en Afrique qui se sont imposées au début du XXe siècle. Il n'est donc pas étonnant que l'inscription de l'emploi des Arméniens dans une stratégie politique plus large des souverains éthiopiens n'ait pas été décryptée et puisse paraître iconoclaste. En se focalisant sur les activités purement économiques des immigrants arméniens, les historiens n'ont fait que sanctionner sous une forme académique les stéréotypes dont regorgeaient leurs sources. Il serait impossible de prendre conscience des caractères originaux de l'immigration arménienne en Éthiopie en choisissant, pour tout instrument d'analyse, de s'en remettre à des catégories diasporiques préconstruites. Les deux catégories dont nous discutons ici, parce qu'elles n'incitent pas à considérer les acteurs sociaux autrement que comme les membres de groupes définis et figés, ne favorisent pas non plus un questionnement affiné sur l'enracinement des individus en diaspora.

## **Au-delà des catégories, retrouver les individus en diaspora**

### **Les limites heuristiques de catégories figées**

Les tentatives sont nombreuses dans les études diasporiques d'homogénéiser la diversité des situations observées au moyen de typologies et de modèles. Dans ce cadre catégoriel, la présence arménienne à l'étranger est schématiquement abordée en termes de diaspora marchande et de diaspora de victimes. L'exode massif consécutif au génocide est considéré comme le point de basculement de l'une à l'autre de ces deux grandes

catégories : entre les colonies marchandes et intellectuelles des villes caucasiennes, ottomanes, russes et européennes de l'époque moderne et la « Grande Diaspora » postérieure à 1915 (Ter Minassian, 1997 et 2007 ; Cohen, 1997 : 27). Bien que nécessitant d'être relativisées puisqu'elles ne sauraient traduire à coup sûr la complexité des réalités sociales et historiques expérimentées en diaspora, comme l'illustre par exemple le cas arménien en Éthiopie, ces catégories conservent cependant un caractère normatif. La comparaison fréquente entre les diasporas grecques et arméniennes, par exemple, n'est-elle pas implicitement justifiée par l'acceptation préalable de la validité de ces catégories et du bien-fondé de leur usage ? Arguant qu'elles sont issues d'une « même matrice ottomane », les chercheurs qui veulent comparer ces diasporas invoquent l'idée qu'elles plongent leurs racines dans la longue durée et qu'elles sont vraiment devenues des diasporas à la suite de grands désastres allant de la prise de Constantinople en 1453 au génocide de 1915 et à la Grande Catastrophe grecque d'Asie Mineure en 1922. Elles partageraient une origine et une histoire commune, une forme de ressemblance articulée sur un passé douloureux, sur une propension aux métiers du commerce et de l'artisanat, ou encore sur la possession supposée d'une certaine « flexibilité culturelle » (Bruneau, Hassiotis, Hovanessian et Mouradian, 2007)<sup>18</sup>.

Ces justifications renvoient, volontairement ou non, à une conception ethno-nationale du caractère des diasporas proche de celle théorisée récemment par Gabriel Sheffer (2006), lequel considère explicitement l'étude des diasporas comme « une sous-spécialité des études ethniques » (p. 248). C'est à juste raison que Sheffer met en garde contre l'utilisation de critères « sociologiques » ou fonctionnels statiques pour qualifier les diasporas de *labor*, *middleman*, *trade* ou *imperial diasporas*. Mais en voulant démontrer la pérennité du « caractère » de ce qu'il nomme les « diasporas ethno-nationales », il postule que ces entités collectives, auxquelles il attribue des traits primordiaux et psychologiques, désignent des réalités sociales que l'on pourrait appréhender comme des choses. On se retrouve ici confronté à la « triple illusion » de l'essence, de la communauté et de la continuité qui conduit l'utilisation de la notion de diaspora à véhiculer une « pensée immobile de la dispersion » peu conforme à son étymologie (Dufoix, 2003 : 61-63), au profit d'une conception « communautaire » de la diaspora (Chivallon, 2006 : 28). Il ressort de ces présupposés une analyse dans laquelle la part des individus, et le problème du rapport qu'elle entretient avec le collectif, est tout simplement ignorée. Les actes et les choix des individus, qui ne sont pas véritablement reconnus comme des acteurs sociaux, sont alors censés refléter mécaniquement les « traits » dégagés pour les « groupes » auxquels ils « appartiennent ». C'est sur cet écueil que bute, me semble-t-il, l'usage étendu du concept de minorité intermédiaire. L'un des principaux problèmes posés par la définition que propose Edna Bonacich, qui discute de l'application de son concept à tel ou tel « groupe ethnique », est qu'elle n'explique à aucun moment ce qu'elle entend par là. Son raisonnement repose sur des généralisations empreintes de culturalisme ou d'ethnisme qui lui font écrire que « ces mêmes groupes deviennent intermédiaires partout où ils vont ». Le fait que, par exemple, Chinois, Indiens et Juifs « montrent dans tous les pays une concentration professionnelle similaire » dans les métiers du commerce suggérerait que « la culture d'origine » est un facteur déterminant (Bonacich, 1973 : 587-588). L'incapacité du concept de minorité intermédiaire à se saisir des problématiques individuelles de l'enracinement en diaspora démontre à mon avis le caractère péremptoire de ce type d'affirmations et les limites heuristiques d'une catégorie réifiée.

---

<sup>18</sup> Dans cet important ouvrage collectif, lire notamment l'avant-propos d'Émile Temime et Martine Hovanessian ainsi que, par exemple, les contributions de Jean-Luc Huard, Alexandre Halenko et Umberto Cini.

Cette critique vaut autant pour le concept de diaspora marchande que pour celui de minorité intermédiaire. Leur emploi s'inscrit habituellement, il est vrai, dans une approche « réticulaire » qui perçoit les diasporas, caractérisées par leur organisation galactique et leurs structures en réseaux, comme une alternative aux États-nations (Prévélakis, 1996 et 2005). Or, l'histoire de la présence arménienne en Éthiopie, un cas limite de l'intégration d'une population diasporique à sa société de résidence, invite à considérer le phénomène de la diaspora dans une perspective plus « sédentaire ». J'entends par là une approche qui s'affranchit d'une conception déterritorialisée des diasporas pour mieux poser les questions de leur territoire de référence (Bruneau, 1998 ; Hovanessian, 1992 et 1995 ; Anteby-Yemini, 2004 ; Bonacci, 2008) et de leur enracinement dans la société de résidence (Tölölyan, 2005).

### **Des diasporas « intermédiaires » plus sédentarisées qu'il y paraît**

Par définition, si ce n'est par nature comme semblent l'affirmer certains des raisonnements évoqués plus haut, les diasporas dites marchandes et intermédiaires doivent être considérées comme détachées de leur lieu de résidence, au moins en esprit. C'est la raison pour laquelle elles ne feraient pas vraiment partie de la société au milieu de laquelle elles vivent et en seraient souvent rejetées. Prenant l'exemple des Arméniens de Syrie, Edna Bonacich explique que la spécialisation dans les métiers du commerce et de l'artisanat, de préférence à ceux de l'industrie et de l'agriculture, permet aux *middlemen* de quitter leur lieu de résidence, fut-ce précipitamment, sans se départir de leur source de revenus. Les minorités intermédiaires seraient constituées de *sojourners*, dont l'installation dans un lieu de résidence ne les détournerait jamais de l'objectif d'un retour, à plus ou moins longue échéance, dans leur pays d'origine. Pour cette raison, les *middlemen* auraient « peu de motifs de développer des relations étendues avec les membres de la société hôte qui les entoure », tandis qu'ils auraient intérêt à multiplier les liens de solidarité ethnique qui les lient aux autres membres de leur « groupe » : « ils sont là pour faire de l'argent, pas pour le dépenser ». Ces déterminations aboutiraient à ce que « les minorités intermédiaires montrent typiquement les traits suivant : une résistance à l'exo-mariage, une auto-ségrégation résidentielle, la création d'écoles de langue et de culture pour leurs enfants, le maintien de traits culturels distinctifs (incluant, souvent, une religion distincte) et une tendance à éviter l'implication dans les affaires politiques locales sauf dans les cas où elles affectent directement leur groupe ». Le maintien de cette « étrangeté » (*foreignness*) serait lié à « une orientation vers le *homeland* d'origine » que reflèterait la « fluidité » (*liquidity*) caractéristique de leurs activités économiques. Leur position dans la société hôte générerait mécaniquement une hostilité à leur rencontre et des comportements de conflit, lesquels entraîneraient en retour de leur part « une ambivalence à l'égard de leur lieu de résidence ». En somme « les minorités intermédiaires sont des étrangers » (Bonacich, 1973 : 585-586 et 589-593).

De nombreux exemples viennent spontanément à l'esprit pour illustrer de tels propos. On songe par exemple aux flambées de violence contre les diasporas chinoises en Asie du sud-est et en Indonésie dans les années 1990, ou à leur statut de bouc émissaire dans de nombreux pays d'Amérique centrale où ont été enregistrées des émeutes antichinoises, des années 1920 aux années 1970 (Siu, 2005). Aux commerçants d'origine indienne de Madagascar, qui après plusieurs générations sont encore tenus dans un état de liminalité rigide, quelle que soit leur nationalité (Blanchy, 1995). Aux restrictions imposées aux Libanais de la Sierra Leone après l'indépendance en 1961 (Van der Laan, 1975). À l'expulsion des Indiens d'Ouganda dans les années 1970 (Kupper, 1979). Il n'y a pas lieu, pourtant, de voir là une constante ou une règle. De telles mesures restrictives n'ont ainsi jamais été prises à l'égard des Arméniens, des Grecs, des Arabes ou des Indiens qui composaient la majeure partie des étrangers en Éthiopie jusqu'au milieu du XXe siècle :

ils n'ont été inquiétés, ni dans la période critique qui suivit la mort de l'empereur Ménélik (1913), ni lors des troubles précédant l'entrée des troupes italiennes à Addis Abeba (1936), ni même dans les années terribles de la révolution (1974-1991). Des études sur les représentations et les conflits ethniques ont montré que les rivalités en affaires et les relations économiques entre « minorités marchandes » et leurs clientèles autochtones n'étaient pas forcément déterminantes ni universelles. Même dans des conditions d'extrême instabilité politique et sociale, les « minorités intermédiaires » ne subissent pas forcément hostilité et violences (Horowitz, 1985 : 113-124)<sup>19</sup>. Les représentations de ces « groupes » dans les différents États africains où des enquêtes à ce sujet ont été menées ne sont pas aussi défavorables qu'on pourrait le penser ni même exemptes, parfois, de stéréotypes positifs (Klineberg et Zavalloni, 1969)<sup>20</sup>.

L'utilisation du concept de minorité intermédiaire, particulièrement courante pour caractériser les diasporas originaires du Moyen-Orient ou du sous-continent indien en Afrique, n'en demeure pas moins problématique dès lors qu'on s'intéresse de près aux pratiques et aux marges de manœuvre des acteurs sociaux dans leurs sociétés de résidence. Ce concept, on l'a vu, se fonde sur l'idée que les groupes auxquels il s'applique se maintiennent dans une sorte de liminalité rigide. Cet état se reconnaîtrait au fait que les activités et les relations de leurs membres sont confinées à un segment social dans la société de résidence (Shack, 1974 et 1979)<sup>21</sup>. Une étude de terrain menée en 1969-1971 au sujet des marchands libanais en Sierra Leone a pourtant remis en cause la qualification de « minorité intermédiaire » qui ne rendait pas compte de la complexité et de la densité de leurs relations et de leurs sociabilités dans le pays. Les Libanais n'étaient pas considérés sur place uniquement au travers de leurs activités commerciales et celles-ci n'entraînaient pas forcément des antagonismes avec la population africaine. Les manières d'être et d'agir des marchands libanais, d'une condition sociale souvent modeste, dans les petites villes et les villages de l'intérieur du Protectorat où ils épousaient des femmes du pays et faisaient leurs usages locaux, suggèrent en effet une réalité bien plus complexe (Van der Laan, 1975)<sup>22</sup>.

De la même manière, l'étude attentive des trajectoires individuelles et des sociabilités des immigrants arméniens et de leurs descendants en Éthiopie permet d'approfondir la compréhension des rapports politiques et sociaux d'une population en diaspora avec sa société de résidence. Les descendants de l'immigration arménienne ont cultivé jusqu'à nos jours en Éthiopie une mémoire fortement sédentarisée qui reflète l'expérience vécue

---

19 Donald Horowitz cite par exemple le cas des marchands grecs du Sud Soudan restés indemnes après les graves émeutes de 1955 alors qu'ils constituaient, eux et leurs boutiques, des cibles faciles.

20 Réalisée dans les années 1960 auprès de panels d'étudiants dans six pays africains, l'enquête a notamment porté sur les représentations à l'égard des Indiens en Ouganda, des Syriens et Libanais au Sénégal, au Nigéria et au Ghana, des Arméniens en Éthiopie, etc.

21 William Shack voit dans le délaissement des métiers du commerce, culturellement dévalorisés dans les hautes terres éthiopiennes, au profit des étrangers un signe de ce confinement social.

22 Leur catégorisation comme minorité intermédiaire semble avoir été faite, dans les sources britanniques, par analogie avec la situation plus compartimentée créée entre « Européens », « Asiatiques » et « Indigènes » dans les colonies d'Afrique orientale. Les Libanais y étaient décrits comme des *middlemen* ou des intermédiaires entre les grandes compagnies européennes d'import-export et le producteur paysan ou les commerçants africains, selon le modèle du *two-way trade*. Les lieux communs sur la faculté des Libanais à marchander avec la clientèle indigène et à apprendre les langues locales ont conforté cette catégorisation. Mais l'étiquette de *middlemen* était rejetée par les Libanais eux-mêmes dans les années 1930. Les marchands libanais ne s'inscrivaient d'ailleurs pas seulement dans le *two-way trade* mais aussi dans des circuits régionaux comme le commerce de la noix de kola et du riz.

d'un lien particulier à la société d'accueil. Au-delà des discours de la mémoire et de l'expérience vécue, cette sédentarité se traduit dans la matérialité de la vie quotidienne, de la diversification des métiers, de l'accès progressif et volontaire à la nationalité éthiopienne, et même des pratiques funéraires<sup>23</sup>. Il n'est d'ailleurs absolument pas certain que le terme d'étranger soit valable pour qualifier la situation de ces individus, quand on sait par exemple que nombre d'entre eux eurent accès à la propriété terrienne dans un pays où son octroi à des non-éthiopiens était en principe impossible<sup>24</sup>. Contrairement aux modèles des minorités intermédiaires et des diasporas marchandes, ils n'étaient nullement confinés à un segment social défini en Éthiopie, comme cela aurait été le cas s'ils avaient été tenus dans une forme de liminalité parce que ne faisant pas vraiment partie du pays. Loin de se cantonner aux métiers du commerce, les immigrants arméniens et leurs enfants furent de plus en plus nombreux à partir des années 1930 à faire partie de la fonction publique éthiopienne dans laquelle ils occupaient des emplois d'administrateurs, de gestionnaires, de comptables, de juristes, d'ingénieurs, de médecins ou d'enseignants, etc. Cette évolution a reposé en particulier sur la maîtrise écrite et orale de la langue amharique qui caractérisait la majorité des enfants d'immigrants arméniens nés ou arrivés jeunes en Éthiopie. Comme dans certains pays du Proche-Orient, la plupart des interprètes des grandes ambassades étrangères en Éthiopie étaient arméniens. La richesse des sociabilités développées dans le cadre domestique, notamment avec les esclaves éthiopiens du début du XXe siècle attachés aux familles d'immigrants puis les travailleurs rémunérés des générations suivantes explique, beaucoup mieux sans doute qu'une prétendue « flexibilité culturelle » orientale, la remarquable intégration de ces individus à la vie collective locale. Les mariages, bien que relativement peu nombreux avec des Éthiopiennes (et *a fortiori* des Éthiopiens)<sup>25</sup>, ont cependant contribué eux aussi à offrir d'autres formes de mobilité sociale aux immigrants et à leurs descendants, notamment lorsque ces unions leur permettaient de s'insérer dans le petit monde de l'aristocratie éthiopienne, comme on peut l'observer dans le cas de familles bien connues comme les Boghossian, les Baghdassarian, les Semerdjibashian ou les Koeurhadjian par exemple<sup>26</sup>. Le concept de minorité intermédiaire, qui présuppose la non intervention des « groupes » considérés dans les affaires politiques locales, voire un apolitisme qui s'apparenterait à une forme d'indifférence pour le pays de résidence, est inopérant pour traduire ce profond enracinement. Les familles d'immigrants arméniens qui entrèrent au service des souverains éthiopiens au tournant du XIXe et du XXe siècle, ayant abandonné tout espoir de rentrer en Turquie, firent preuve au contraire d'un investissement total qui

---

23 Avant 1913, date de la création d'un cimetière des étrangers à Addis Abeba, les défunts arméniens furent enterrés dans les enclos des églises éthiopiennes. Même après 1913, les registres de l'église arménienne d'Addis Abeba révèlent que les inhumations effectuées dans le cimetière arménien par des prêtres éthiopiens n'étaient pas exceptionnelles (Adjemian, 2012).

24 C'est également le cas pour les quelques dizaines de Jamaïcains et autres immigrants nord-américains ou caribéens qui sont venus prendre possession à Shashāmāné des terres données « aux Noirs du monde » par l'empereur Haylā Sellasé (Bonacci, 2007).

25 Le caractère familial précoce de l'immigration arménienne en Éthiopie, dès la fin du XIXe siècle, explique pour partie le nombre limité de ces mariages. La colonie grecque, essentiellement composée d'hommes jeunes et célibataires au début du XXe siècle, était notoirement connue pour le grand nombre de ses métis (Métab, 1922 : 112).

26 Les enfants nés dans ces familles, et d'autres, étaient fréquemment les filleuls de chefs éthiopiens très célèbres, voire même de l'empereur ou de l'impératrice. Les fils de Krikorios Boghossian, ancien fournisseur officiel de la cour de Ménélik, occupèrent des postes au palais ou au gouvernement éthiopien sous le règne de Haylā Sellasé. Khosroff Boghossian, qui avait le grade de colonel dans l'armée éthiopienne, dirigea les écuries impériales. Considéré comme un proche de l'empereur qu'il accompagna à Djibouti lors de la fuite de ce dernier devant les troupes italiennes en mai 1936, déporté en Calabre par les Italiens pendant la guerre, il eut droit à sa mort, en 1970, à des funérailles militaires. Quant à Khatchig Boghossian, il fut vice-ministre de l'Agriculture (Adjemian, 2011 : 151-153, 171 et 525).

les conduisit même parfois à de véritables incursions dans le jeu politique local. Une rumeur bien connue en Éthiopie rend ainsi le photographe arménien Lévon Yazedjian partiellement responsable du renversement du petit-fils de Ménélik II, le jeune empereur Ledj Iyasu (1913-1916)<sup>27</sup>. La diversité des parcours individuels suggère en outre de ne pas occulter, derrière les catégories, les marges de manœuvre des acteurs sociaux. Les représentations collectives d'un entre-deux symbolique qui mettait les Arméniens à mi-chemin de l'étranger et de l'indigène, de l'Européen et de l'Éthiopien, ont influé en effet sur les parcours des individus et facilité leurs jeux d'identités et leurs aller-retour. Dans une période révélatrice comme l'occupation italienne de l'Éthiopie (1936-1941), on relève ainsi des parcours exemplaires d'immigrants arméniens tant dans la résistance éthiopienne<sup>28</sup>, que dans la collaboration avec les fascistes<sup>29</sup>. Parmi la trentaine de chefs éthiopiens et anciens familiers de l'empereur déchu Haylä Sellasé déportés en Calabre par les Italiens pendant la guerre qui ne furent pas libérés rapidement, parce que catégorisés comme « confinés dangereux » et « irréductibles », figurait pas moins d'une dizaine de ces descendants de familles arméniennes. Les correspondances consultables à leur sujet dans les archives du *Ministero dell'Africa italiana* laissent penser que leur caractère par trop « abyssinisé » fut le seul véritable motif de leur incarcération et de leur confinement (Adjemian, 2011 : 524-528). On pourrait aussi tirer matière à réflexion, dans ces mêmes archives, des centaines de cas d'incarcération dans des camps en Éthiopie d'Arméniens, de Grecs, mais aussi d'anciens immigrants italiens que leurs relations trop voyantes au sein de la population indigène et leur enracinement trop manifeste dans le pays rendaient suspects aux yeux des autorités d'occupation.

## Conclusion

Au-delà du caractère atypique qu'on pourra reconnaître à ce cas particulier des diasporas et de la modestie qui s'impose aux conclusions d'une enquête aussi circonscrite, il n'est pas contradictoire de s'interroger sur leurs apports théoriques éventuels. L'incapacité de l'historiographie de l'Éthiopie à rendre compte des spécificités des liens de l'immigration arménienne avec le pouvoir politique éthiopien a longtemps tenu à l'usage implicite, comme instruments d'analyse, de catégories conceptuelles qui excluaient par définition ce type de relations. Paradoxe que résume à elle seule la postérité contrastée de la fanfare arménienne du *ras*Täfäri. Les catégories de diaspora marchande et de minorité

---

27 À la demande du rival politique de Ledj Iyasu, le *ras*Täfäri, Yazedjian aurait fabriqué un photomontage de propagande montrant le monarque vêtu d'un pagne et coiffé d'un turban comme un musulman, de manière à accréditer les accusations d'apostasie au profit de l'islam dont il faisait régulièrement l'objet. Ce photomontage aurait été utilisé comme une véritable arme politique anti-Iyasu, lui faisant perdre ses derniers soutiens au sein de l'aristocratie éthiopienne et précipitant sa chute ainsi que, par voie de conséquence, l'accession de Täfäri au pouvoir. Yazedjian aurait même exercé, à la suite de ce coup d'État, les fonctions de chef de la police d'Addis Abeba pendant une brève période. La famille de Levon Yazedjian garda jusqu'à la révolution de 1974 des liens étroits avec la famille impériale de Haylä Sellasé. Directeur de la régie impériale des tabacs, fonctionnaire aux douanes, puis au fisc, l'un de ses fils, Paylag Yazedjian, fut même nommé vice-gouverneur de la Municipalité d'Addis Abeba après la Seconde Guerre mondiale (Adjemian, 2011 : 152 et 347-361).

28 C'est une équipe d'Arméniens et d'Éthiopiens qui rédigea et fit circuler le seul journal clandestin connu sous l'occupation italienne, intitulé *Amdä Berhan* (« Colonne de feu » ou de « lumière »). Le parcours personnel de Johannes Semerdjibashian est le plus exemplaire dans la résistance éthiopienne. Arrêté par les Italiens et condamné à mort, avant d'être libéré *in extremis*, il fut finalement assassiné quelques années après la guerre, manifestement sur l'ordre de Haylä Sellasé dont, comme de nombreux patriotes éthiopiens, il n'acceptait pas la restauration sur le trône après sa fuite et son exil en Angleterre (Bairu Tafla, 1985 ; Adjemian, 2011 : 528-531).

29 Les archives du *Ministero dell'Africa italiana* montrent que les Italiens ont sérieusement songé à instrumentaliser la population arménienne pour les besoins de leur cause en profitant de sa remarquable intégration en Éthiopie (Adjemian, 2011 : 486-505).

intermédiaire ne paraissent pourtant s'imposer que si l'on s'en tient à une lecture littérale des sources, laquelle ne fait pas la part des stéréotypes qu'elles véhiculent. Le recours à ces catégories dessert alors, plutôt qu'il ne l'aide, la compréhension des rapports sociaux entretenus par les immigrants à l'intérieur de leur société de résidence. Nous touchons là au problème inhérent à la construction de systèmes classificatoires. En poursuivant la mise en norme claire de la multitude des situations que révèlent les études empiriques sur les diasporas, la raison diasporique favorise une lecture du social fondée sur des entités collectives. Sans qu'il soit question ici de lui dénier un intérêt du point de vue théorique, elle montre toutefois ses limites dès lors qu'on s'interroge sur les processus encore peu étudiés de sédentarisation des individus en diaspora, dont l'histoire de l'immigration arménienne en Éthiopie offre un cas exemplaire.

## ➤ Références bibliographiques

**Adjemian Boris** (à paraître) L'invention d'un *homeland* arménien en Éthiopie : exil et sédentarité dans l'écriture de la mémoire en diaspora, *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 23.

**Adjemian Boris** (2012) Une visite au cimetière arménien d'Addis Abeba. Éléments pour la connaissance d'une diaspora et de ses pratiques funéraires en Éthiopie, *Afriques*, 03 (2011), [en ligne]. URL : <http://afriques.revues.org/938>

**Adjemian Boris** (2011) *Immigrants arméniens, représentations de l'étranger et construction du national en Éthiopie (XIXe-XXe siècles) : socio-histoire d'un espace interstitiel de sociabilités*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Gérard Noiriel et Alessandro Triulzi, EHESS/Università degli Studi di Napoli « L'Orientale ».

**Adjemian Boris** (2008) La fanfare du négus. Questions sur l'apport historique de la mémoire arménienne en Éthiopie, *Revue arménienne des questions contemporaines*, 9, pp. 103-125.

**Annaratone Carlo** (1914) *In Abissinia*, Rome, Enrico Voghera, 516 p.

**Anteby-Yemini Lisa** (2004) *Les juifs éthiopiens en Israël. Les paradoxes du paradis*, Paris, CRFJ/CNRS Éditions, 532 p.

**Anteby-Yemini Lisa, William Berthomière et Gabriel Sheffer** (Éds.) (2005) *Les diasporas. 2000 ans d'histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 497 p.

**Appleyard David L. and Irvine A.K.** (1985) *Letters from Ethiopian Rulers, Early and Mid-XIX<sup>th</sup> Century*, Oxford-New York, Oxford University Press, 197 p.

**Baghdiantz McCabe Ina** (2007) La diaspora marchande arménienne de la Nouvelle-Djoulfra et sa fonction dans l'État séfévide : un modèle théorique à revisiter, in Michel Bruneau, Ioannis Hassiotis, Martine Hovanessian et Claire Mouradian Éds., *Arméniens et Grecs en diaspora : approches comparatives*, Athènes, École française d'Athènes, pp. 77-84.

**Baghdiantz McCabe Ina** (1999) *The Shah's Silk for Europe's Silver. The Eurasian Trade of the Julfa Armenians in Safavid Iran and India (1530-1750)*, Atlanta, University of Pennsylvania, Scholars Press, 414 p.

**Bahru Zewde** (2002) *Pioneers of Change in Ethiopia. The Reformist Intellectual of the Early Twentieth Century*, Oxford-Athens-Addis Abeba, James Currey/Ohio University Press/Addis Ababa University, 228 p.

**Bahru Zewde** (1992) *A History of Modern Ethiopia 1855-1974*, Addis Abeba, Addis Ababa University Press, 244 p.

**Bahru Tafla** (1985) The Forgotten Patriot: The Life and Career of Johannes Semerdjibashian in Ethiopia, *Armenian Review*, 38 (2), pp. 13-39.

**Berhanou Abebe** (2003) Montages et truquages photographiques dans l'Éthiopie moderne, *Annales d'Éthiopie*, 19, Centre français des études éthiopiennes, Addis Abeba, pp. 19-41.

**Blanchy Sophie** (1995) *Karana et Banians. Les communautés commerçantes d'origine indienne à Madagascar*, Paris, L'Harmattan, 346 p.

**Bonacci Giulia** (2008) Exodus ! L'histoire du retour des Rastafariens en Éthiopie, Paris, Scali, 766 p.

**Bonacich Edna** (1973) A Theory of Middleman Minorities, *American Sociological Review*, 38, pp. 583-594.

**Bruneau Michel** (1998) *Les Grecs pontiques. Diaspora, identité, territoires*, Paris, CNRS Éditions, 250 p.

**Bruneau Michel, Hassiotis Ioannis, Hovanessian Martine et Mouradian Claire** (Éds.) (2007) *Arméniens et Grecs en diaspora : approches comparatives. Actes du colloque européen et international organisé à l'École française d'Athènes (4-7 octobre 2001)*, Athènes, École française d'Athènes, 615 p.

**Cerulli Enrico** (1943-1947) *Etiopi in Palestina. Storia della comunità etiopica di Gerusalemme*, Roma, Libreria dello Stato, 2 vol.

**Chivallon Christine** (2006) *La diaspora noire des Amériques. Expériences et théories à partir de la Caraïbe*, Paris, CNRS Éditions, 258 p.

**Cini Umberto** (2007) La trajectoire de deux communautés marchandes à Livourne entre le XVIe et le XXe siècle, in Michel Bruneau, Ioannis Hassiotis, Martine Hovanessian et Claire Mouradian Éd., *Arméniens et Grecs en diaspora : approches comparatives*, Athènes, École française d'Athènes, pp. 93-105.

**Cohen Marcel** (1924) *Couplets amhariques du Choa*, Extrait du Journal Asiatique, Paris, Imprimerie Nationale, 100 p.

**Cohen Marcel** (1912) *Rapport sur une mission linguistique en Abyssinie (1910-1911)*, Extrait des Nouvelles Archives des Missions Scientifiques, nouv. Série, fasc. 6, Paris, Imprimerie Nationale, 80 p.

**Cohen Robin** (1997) *Gobal diasporas. An Introduction*, Londres, University College London Press, 228 p.

**Collat Octave Ernest** (1905) L'Abyssinie actuelle, *Renseignements coloniaux et documents publiés par le Comité de l'Afrique Française et le Comité du Maroc*, supplément au *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 11, pp. 421-434 et 12, pp. 491-502.

**Curtin Philip D.** (2002) *Cross-cultural trade in world history*, Cambridge, Cambridge University Press, 293 p. (1re éd. 1984).

**Dufoix Stéphane** (2003) *Les diasporas*, Paris, PUF, 125 p.

**Durkheim Émile** (2008) *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 254 p. (1re éd. 1894).

**Escherich Georg** (1921) *Im Lande des Negus*, Berlin, Georg Stilke, 187 p.

**Falceto Francis** (2001) *Abyssinie Swing. A Pictorial History of Modern Ethiopian Music. Images de la musique éthiopienne moderne*, Addis Abeba, Shama Books, 120 p.

**Falceto Francis** (2002) Un siècle de musique moderne en Éthiopie (précédé d'une hypothèse baroque), *Cahier d'Études africaines*, 12 (4), 168, pp. 711-738.

**Farrago Ladislas** (1935) *Abyssinia on the Eve*, New York, G.P. Putnam's Sons, 286 p.

**Gebre-Igziabihier Elyas** (1994) *Prowess, Piety and Politics, The Chronicle of Abeto Iyasu and Empress Zewditu of Ethiopia (1909-1930)*, édité et traduit par Reidulf K. Molvaer, Cologne, Rüdiger Köppe Verlag, 596 p.

**Ghanotakis Anestis John** (1979) *The Greeks of Ethiopia 1889-1970*, Ph. D., Boston University Graduate School, 484 p.

**Guèbrè Sellassié** (1930-1931) *Chronique du Règne de Ménélik II Roi des Rois d'Éthiopie*, Paris, Librairie Orientale et américaine Maisonneuve Frères, Éditeurs, 2 vol.

**Halenko Alexandre** (2007) Les diasporas grecque et arménienne en Crimée ottomane dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, in Michel Bruneau, Ioannis Hassiotis, Martine Hovanessian et Claire Mouradian Éd., *Arméniens et Grecs en diaspora : approches comparatives*, Athènes, École française d'Athènes, pp. 107-119.

**Henin Henri** (1907) Rapport sur la situation économique de l'Abyssinie, in Ministère des Affaires étrangères, *Recueil consulaire contenant les rapports commerciaux des agents belges à l'étranger*, 138, Bruxelles, Imprimerie Georges Piquart, pp. 71-180.

**Hobsbawm Éric** (2006) Production de masse des traditions et traditions productrices de masses : Europe, 1870-1914, in Éric Hobsbawm et Terence Ranger Éd., *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, pp. 279-324.

**Horowitz Donald L.** (1985) *Ethnic Groups in Conflict*, Berkeley-Los Angeles-London, University of California Press, 697 p.

**Hovanessian Martine** (1995) *Les Arméniens et leurs territoires*, Paris, Autrement, 173 p.

**Hovanessian Martine** (1992) *Le lien communautaire. Trois générations d'Arméniens*, Paris, Armand Colin, 321 p.

**Huard Jean-Luc** (2007) Grecs et Arméniens dans l'agglomération grenobloise dans l'entre-deux-guerres, in Michel Bruneau, Ioannis Hassiotis, Martine Hovanessian et Claire Mouradian Éd., *Arméniens et Grecs en diaspora : approches comparatives*, Athènes, École française d'Athènes, pp. 347-359.

**Klineberg Otto and Zavalloni Marisa** (1969) *Nationalism and Tribalism Among African Students. A Study of National Identity*, Paris-La Haye, Mouton, 324 p.

**Kupper Jessica** (1979) "Goan" and "Asian" in Uganda: An Analysis of Racial Identity and Cultural Categories, in William A. Shack and Elliott P. Skinner Eds., *Strangers in African Societies*, Berkeley-Los Angeles-London, University of California Press, pp. 243-259.

**Leslau Wolf** (1976) *Concise Amharic Dictionary*, Wiesbaden, Harrassowitz, 538 p.

**Marcus Harold G.** (1995) *Haile Sellassie I. The Formative Years 1892-1936*, Lawrenceville, The Red Sea Press, 242 p.

**Mérab Paul** (1920-1929) *Impressions d'Éthiopie (l'Abyssinie sous Ménélik II)*, Paris, Éditions H. Libert/Ernest Leroux, 3 vol.

**Nicod André** (1937) *Et in Etiopia ego*, Avignon-Monte Carlo, Maison Aubanel Père/L'Intercontinentale d'Édition, 204 p.

**Nicolopoulos Demetre** (1923) *Addis Abeba ou « Fleur Nouvelle »*. *Souvenirs et contes d'Éthiopie*, Athènes, Typographie et Lithographie Ant. Ged, 136 p.

**Norberg Viveca Halldin** (1977) *Swedes in Haile Selassie's Ethiopia, 1924-1952. A study in early development co-operation*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 320 p.

**Pankhurst Richard** (1967) Menilek and the Utilization of Foreign Skills in Ethiopia, *Journal of Ethiopian Studies*, 5 (1), Addis Abeba, pp. 29-86.

**Pankhurst Richard** (1968) *Economic History of Ethiopia 1800-1935*, Addis Abeba, Haile Sellassie I University Press, 772 p.

**Pankhurst Richard** (1981) The History of Ethiopian-Armenian Relations, *Revue des Études Arméniennes (Nouvelle Série)*, 15, pp. 355-400.

**Pankhurst Richard** (1983) Some names for foreigners in Menilek's Ethiopia: Färänj, Taleyan and 'Ali – and the Greek who became a Färänj, in Stanislav Segert et Andras Bodrogligeti Eds., *Ethiopian Studies Dedicated to Wolf Leslau on occasion of his 75<sup>th</sup> Birthday*, pp. 481-494.

**Patapan Hayk** (1930) *Arti Ètovbian Èv Hay qaghoute [L'Éthiopie moderne et la colonie arménienne, en arménien]*, Venise, Presses du couvent mekhitariste de Saint-Lazare, 439 p.

**Prévelakis Georges** (Éd.) (1996) *Les réseaux des diasporas*, Paris-Nicosie, L'Harmattan/KYREM, 444 p.

**Prévelakis Georges** (2005) Les diasporas comme négation de l'« idéologie géographique », in Lisa Anteby-Yemini, William Berthomière et Gabriel Sheffer Eds., *Les diasporas. 2000 ans d'histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 113-124.

**Raulin Anne** (1991) Minorités intermédiaires et diasporas, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 7 (1), pp. 163-169.

**Schnapper Dominique** (2001) De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17 (2), pp. 9-36.

**Shack William A.** (1974) *The Central Ethiopians. Amhara, Tigrina and Related Peoples*, Londres, International African Institute, 152 p.

**Shack William A.** (1979) Opens Systems and Closed Boundaries: The Ritual Process of Stranger Relations in New African States, in William A. Shack and Elliott P. Skinner Eds., *Strangers in African Societies*, Berkeley-Los Angeles-London, University of California Press, pp. 37-47.

**Sheffer Gabriel** (2006) *Diaspora Politics. At Home Abroad*, New York, Cambridge University Press, 290 p. (1re éd. 2003).

**Siu Lok** (2005) Citoyenneté culturelle diasporique : identité chinoise et appartenance en Amérique centrale et au Panama, in Lisa Anteby-Yemini, William Berthomière et Gabriel Sheffer Éd., *Les diasporas. 2000 ans d'histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 433-456.

**Sohier Estelle** (2007) *Politiques de l'image et pouvoir royal en Éthiopie de Menilek II à Haylä Sellasé (1880-1936)*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 1/Università degli Studi di Napoli « L'Orientale ».

**Ter Minassian Anahide** (2006) *1918-1920. La République d'Arménie*, Bruxelles, Éditions Complexe, 324 p. (1re éd. 1989).

**Ter Minassian Anahide** (1997) *Histoires croisées. Diaspora, Arménie, Transcaucasie 1890-1990*, Marseille, Éditions Parenthèses, 291 p.

**Tölölyan Khachig** (2005) Restoring the Logic of the Sedentary to Diaspora Studies, in Lisa Anteby-Yemini, William Berthomière et Gabriel Sheffer Éd., *Les diasporas. 2000 ans d'histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 137-148.

**Van Der Laan H. L.** (1975) *The Lebanese Traders in Sierra Leone*, Paris-La Haye, Mouton & Co., 385 p.

**Wolynsky Decio** (1904) Note dall'Harrar, *L'Esplorazione Commerciale, Viaggi e geografia commerciale*, 4 (février), pp. 49-51.

**Zaghi Carlo** (Ed.) (1956) *Crispi e Menelich nel Diario inedito del conte Augusto Salimbeni*, Turin, Industria Libreria Tipografica Editrice, 451 p.

**Zervos Adrien** (1936) *L'Empire d'Éthiopie : Miroir de l'Éthiopie moderne*, Alexandrie, 503 p.

## **Boris Adjemian**

### **❖ Les Arméniens en Éthiopie, une entorse à la « raison diasporique » ? Réflexion sur les concepts de diaspora marchande et de minorité intermédiaire**

Cet article pose la question de l'usage et de la pertinence des catégories d'analyse dans les études sur les diasporas, à partir de l'exemple des concepts de diaspora marchande et de minorité intermédiaire qui sont couramment employés pour décrire certaines populations telles que les Indiens, les Libanais, les Grecs ou les Arméniens en Afrique ou au Moyen-Orient. L'histoire de la sédentarisation d'une présence arménienne en Éthiopie au XXe siècle met en évidence les limites heuristiques de ce type de catégories qui tendent à réifier des entités collectives et sont impuissantes à faire porter l'analyse au niveau des individus.

### **❖ The Armenians in Ethiopia: an Exception to the "Diasporic Reason"? Reflection on the Concepts of Trading Diaspora and Middleman Minority**

Discussing about trading diaspora and middleman minority, two concepts commonly used to describe specific populations such as Indians, Lebanese and Greeks, as well as Armenians in Africa or in the Middle East, this article aims to examine the utilization and relevance of categories, classifications and typologies in diaspora studies. The history of Armenian settlement in 20<sup>th</sup> century Ethiopia offers a borderline case of a sedentary in diaspora which cannot be examined via these diaspora categories. This example underlines the weaknesses of social and historical interpretations based upon reified collective entities and therefore useless to understand the various experiences of the individuals.

### **❖ Los armenios en Etiopía: ¿una excepción a la «razón diáspórica»? Reflexiones en torno a los conceptos de diáspora comercial y de minoría intermedia**

Este artículo interroga el uso y la pertinencia de las categorías de análisis en los estudios sobre las diásporas, utilizando los conceptos de diáspora comercial y de minoría intermedia frecuentemente utilizados para describir poblaciones como los indios, los libaneses, los griegos y los armenios en África o en el Oriente Medio. La historia de la sedentarización de la presencia Armenia en Etiopía durante el siglo XX pone de relieve los límites heurísticos de este tipo de categorías que tienen tendencia a cosificar las entidades colectivas y no permiten el análisis al nivel de los individuos.